

collectif sauvegarde du Testet - conférence de presse du 6 janvier 2025

Publié le [15 janvier 2025](#) par [Alain](#) dans ciberacteurs



Les représentants des 8 organisations (voir liste en fin d'article) au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Tescou (PTGE Tescou) favorables à un scénario « agroécologie et ressources en eau » ont appelé à une conférence de presse le 6 janvier 2025 à Gaillac.

[Cliquez ici pour accéder au dossier de presse](#) contenant 2 courriers à La présidente de la Régie du Tescou.

Cette conférence avait pour objet de dénoncer la volonté de changer les règles de fonctionnement du PTGE Tescou pour faire passer en force un nouveau barrage à Sivens, afin de revenir à un fonctionnement normal pour trouver des solutions consensuelles de satisfaction des besoins en eau identifiés comme le préconise la charte, le règlement intérieur et les fiches actions.

France bleu a relaté cette conférence de Presse [voir l'article en cliquant ici](#)

De même France 3 Occitanie a relaté cette conférence de presse dans son 19/20 du 6 janvier [voir le journal en cliquant ici](#)

R d'autan a également réalié un interview le 10 janvier dernier. [Lien en cliquant ici](#). rechercher l'émission 25.01.10 ALD – VENDREDI. ça commence à 16 minutes et ça fini à 23 minutes.

Au cours de cette conférence de presse :

*** La confédération paysanne du Tarn** a rappelé la vision des confédérations paysannes de la gestion de l'eau qui promeut une irrigation pour des productions adaptées au territoire pour nourrir ses habitants tout en préservant l'environnement, dont les zones humides. [Voir texte de l'intervention en cliquant ici](#).

*** La confédération paysanne du Tarn-et-Garonne** a donné l'exemple de la charte départementale signée en Tarn-et Garonne par tous : les syndicats agricoles, les associations environnementales, les chasseurs, les pêcheurs et l'association consommateur « Que Choisir » du Tarn-et-Garonne [voir la charte en cliquant ici](#).

Cette charte préconise, pour les paysans qui en font la demande, de petites retenues (entre 1000 et 40 000 m³) remplies l'hiver en période de hautes eaux, en substitution des pompages dans les rivières en été en période de basses eaux avec l'engagement de ne plus pomper dans la rivière en été. Ces retenues doivent être implantées en dehors des cours d'eau et des zones humides. Les aides au financement de ces retenues sont augmentées si le paysan s'engage dans des pratiques agroécologiques améliorant la rétention d'eau dans le sol permettant une meilleure résilience du sol et des milieux naturels.

*** Le collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet** a mis en lumière que des solutions existent réduisant le volume de nouveaux ouvrages, comme le montre l'étude d'Eaucea ([cliquez ici pour accéder à l'étude](#)). Le cahier des charges qui nous a été imposé, pour une étude comprenant obligatoirement une retenue sur la zone humide du Testet constitue un passage en force, sous forme de « porter à connaissance » ce qui déroge aux règles du PTGE Tescou : décisions au consensus. Il a également dénoncé un gaspillage d'argent public, alors que l'évaluation des ressources existantes et potentielles pour satisfaire une partie des besoins n'était pas achevée. Il reste à évaluer le volume du déficit restant à combler par de nouveaux ouvrages.

* **FNE82** est ensuite intervenue pour rappeler l'importance des zones humides dans un contexte de perte dramatique de la biodiversité. Elle fait référence à un [rapport paru le 17 décembre 2024, sous l'égide de l'ONU](#), qui souligne cette importance. Elle souligne que la destruction de la zone humide du Testet peut être évitée. [Voir intervention en cliquant ici](#).

* **L'UPNET (FNE 81)** est intervenue, visuels à l'appui, pour montrer qu'entre un scénario « agroécologie et ressources en eau » et un scénario du « toujours plus » la différence de volume à combler par de nouveaux ouvrages était du simple au double.

Ainsi Mme LHERM lors d'un interview à la presse a déclaré que le volume à stocker dans de nouvelles retenues était de 800 000 m³.

Les organisations favorables à un scénario « agroécologie et ressources en eau » estiment quand à elles que le volume du déficit à combler par de nouveaux ouvrages est inférieur à 400,000 m³ quand on prend en compte

les retenues non ou sous utilisées existantes, les ressources dans la rivière et la réduction des besoins d'irrigation par des pratiques agroécologiques respectueuses des sols et du vivant. Par une lettre ouverte aux acteurs du projet de territoire, les organisations présentes ont proposé diverses solutions envisageables préservant la zone humide du Testet et plus généralement les zones humides du bassin versant. [Cliquez ici pour lire la lettre](#).

* **Nature et Progrès Tarn** a rappelé le nombre important des retenues non ou sous utilisées qui pourraient être valorisées pour satisfaire une partie des besoins. Elle a rappelé les règles de gouvernance de décision au consensus. Elle a souligné que nous attendions toujours un "*diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages...*", préalable obligatoire à tout projet de territoire et qui n'est toujours pas réalisé 7 ans après le démarrage de ce Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Tescou.



Liste des organisations : confédération paysanne Tarn et Tarn-et-Garonne, ADEAR Tarn-et-Garonne, Nature & Progrès Tarn, Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet, FNE82, UPNET (FNE81), Lisle Environnement

[**cyberaction : la co construction du projet de territoire du Tescou en danger**](#)